

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 décembre 2022

V. Approbation de la création du Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » à l'INSPÉ

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires ;

VU l'avis émis par le Conseil Académique du 29 novembre 2022 ;

VU l'avis émis par la CFVU du 14 novembre 2022 ;

VU l'avis émis par le conseil de l'INSPE Centre-val-de-Loire ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Le Diplôme Inter-Universitaire (DIU) intitulé « Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires-entrée dans le métier » est présenté en annexe.

Le Conseil d'administration approuve la création du DIU intitulé « Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires-entrée dans le métier » dès la rentrée universitaire 2022-2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	5
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	27
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 06/01/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

FORMATION POUR LES CPE stagiaires 50%

INSPE Centre Val de Loire

En fonction du cadrage national DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)
du 6 avril 2022.

I-Présentation et objectifs de la formation

Diplôme et public concerné. Effectif 2022-2023 : 12 CPE stagiaires à 50%	<p>Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF Mention Encadrement éducatif et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'éducation nationale.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.</p>
Motivation de la demande et contexte.	<p>L'arrêté du 4 février 2022¹ modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.</p> <p>La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>
Liste des activités visées par le diplôme : <i>(en fonction des fiches RNCP des mentions de master MEEF)</i>	Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local- Participation à la définition et à l'animation de la politique éducative de l'établissement- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves
Liste des compétences attestées	<p>La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)². 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 4 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.</p>
Contenus	<p>Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022. L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation.</p>

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

² https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

	<p>Elle comporte des dispositifs de formation liés à l’alternance : échanges et analyse de pratiques, mutualisation d’outils, conception de projets..., et des temps qui visent la maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires dans les domaines suivants notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la laïcité et les valeurs de la République - la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - l’égalité filles-garçons - l’écoute, l’accompagnement et la coopération dans la diversité des situations professionnelles rencontrées. <p>Les temps de visite en établissement et l’accompagnement des écrits réflexifs font partie intégrante des contenus de formation.</p> <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l’adaptation de son parcours de formation.</p>
--	--

II-Organisation des enseignements et modalités d’évaluation.

Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	<ul style="list-style-type: none"> - Début : novembre 2022 - Fin : fin juin / mi-juillet <p>Jours de formation hors établissement : le mercredi/jeudi ou vendredi selon le calendrier établi en collaboration avec le Rectorat.</p>
Volumes horaires de la formation	
Volume horaire global par inscrit :	70 heures par stagiaire (Cf annexe 1)
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service Réparties selon un calendrier proposé par l’INSPE et validé par le Rectorat via les IPR Vie scolaire.
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité dans un établissement public du second degré.

III-Modalités d’évaluation des usagers

Objet d’évaluation	L’évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
---------------------------	---

L’assiduité et la participation aux temps de formation, quelles que soient les modalités, sont requises pour l’obtention du DIU.

L’ensemble des temps de formation, le suivi par les tuteurs terrain, les productions et participations exigées pendant la formation permettent cette évaluation des compétences par les formateurs.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu’il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s’auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétences communes CPE et professeurs.	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	Bloc 1. Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétences spécifiques CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- « **Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale** »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « **Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves** »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

• « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Annexe 1 : Maquette DIU CPE stagiaires 50 % 2022-2023

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire étudiant/stagiaire				2022-2023 INSPE	2022-2023 Rectorat
		CM	TD	TP	FOAD		
1er semestre		en référence au DIU national					prise en charge par le rectorat
UE 31	Le CPE, acteur du service public et accompagnateur du parcours de formation des élèves.	6	36				
EC 31.A	Conception de projets et de temps d'apprentissage pour les élèves		6			6 HTD	
EC 31.B	Relation éducative. Conduites d'entretien et de réunion	3	9			3 HTD	
EC 31. C	Transmission des valeurs de la République	3	3				Rectorat
EC31 D	Travail en équipe et responsabilité du service vie scolaire (dont le séminaire de rentrée)		18			3 HTD	
UE 32	le C.P.E., praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	6	39				
EC 32.A	Analyses de situations et de pratiques professionnelles		12			9 HTD	
EC 32.B	Conception et accompagnement des écrits réflexifs		15		en partie	neutralisé	
EC 32 C	Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.	3	3				Rectorat
EC 32 D	Maîtrise des outils de communication de la vie scolaire et effets des usages.	3	9			9 HTD	
1er semestre Total Heures présentielle Etudiant		12	75	0	0	30 HTD	
2ème semestre							
UE 41	Le CPE efficace dans la transmission des valeurs et la construction des apprentissages des élèves.	6	36	0	0		UE NON EVALUEE
EC 41.A	Conception et animation de projets et de temps d'apprentissage pour les élèves		9			neutralisé	
EC 41.B	Relation éducative et autorité auprès d'adolescents en milieu scolaire	3	9			9 HTD	
EC 41.C	Laïcité et valeurs de la République	3	9				Rectorat
EC 41 D	Travail en équipe et dispositifs de coopération.		9			9 HTD	
UE 4.2	Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	15	54	0	0		UE NON EVALUEE
EC 42.A	Analyses de situations et de pratiques professionnelles		9			9 HTD	
EC 42 B	Conception et accompagnement des écrits réflexifs		15			neutralisé	
EC 42.C	Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	6	9				Rectorat
EC 42.D	Maîtrise des outils de communication de la vie scolaire en direction des élèves, des familles et des personnels de l'établissement.	3	9			9 HTD	
EC 42.E	Egalité des parcours des filles et des garçons.	6	12			4 HTD	
UE 4.3	Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	0	24	0	0		UE NON EVALUEE
EC 43.A	Journées communes avec les CPE stagiaires 100 %		24			neutralisé	
2ème semestre Total Heures présentielle Etudiant		21	90	0	0	40 HTD	
Total HE Master MEEF		33	165	0	0	70 HTD	2022-2023

Annexe 2 : Coût de la maquette DIU CPE stagiaires 50 % 2022-2023

Parcours stagiaires CPE 50 % 2022-2023		
Groupes		1
Effectif :		11 +1 en prolongation
Coût enseignements 2022-2023		
Type	Heures par groupe	Coût en HéquTD
HTD	70	70
Heures référentiel		
Référence	10h / groupe TD	10
Total heures		80
Coût total stagiaires 50 %		
En heures		80
En euros (183 euros/h)		14 640 €
En euros - coût complet (302 euros/h)		24 160 €
Ressources versées par le ministère à l'université		
1600 euros / stagiaire 50 (x11 car 1 en prolongation)		17 600 €
243 euros / stagiaire 50 (inscription x12)		2 916 €
TOTAL Ressources		20 516 €